

PO Box 240, Apia, Samoa

E : sprep@sprep.org T : +685 21929

F: +685 20231 W: www.sprep.org



L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

Première réunion du Conseil exécutif

Apia, Samoa 10-11 septembre 2018 PROE/EB 01/DT.2 Page 1

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Nomination du Président et du Vice-président

Objet

- Les articles 8.1 et 8.2 du Règlement intérieur de la Conférence du PROE stipulent que la présidence est assurée par un Membre désigné en suivant l'ordre alphabétique [anglais] lorsque le Secrétariat est l'hôte de la Conférence et par le pays ou territoire hôte dans les autres cas.
- Par conséquent, la Présidence de la Le Conseil exécutif sera assurée par la Papua New Guinea, qui suit dans l'ordre alphabétique, puisque le Secrétariat a accueilli la dernière Conférence du PROE (28CP, Apia, 2017)

Historique

3. L'article 8.3 prévoit en outre que les Membres assurent la vice-présidence à tour de rôle et par ordre alphabétique, que le Secrétariat soit ou non l'hôte de la Conférence. La vice-présidence de la dernière Conférence ayant été assurée par Fiji, c'est donc au tour des France d'assumer ce rôle pour le Conseil exécutif.

Recommandation

- 4. Le Conseil exécutif est invitée à :
 - > nommer le représentant de Papua New Guinea en tant que Président ; et
 - > nommer le représentant des France en tant que Vice-président.

21 août, 2018